



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-0891

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 243155

DOSSIER N° 17513

Objet : OnX Incorporated
 Demande de visa

Vu la demande présentée le 1^{er} mars 2000;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur général et chef de l'exploitation :

octroie le visa pour le prospectus du 6 avril 2000 de OnX Incorporated concernant le placement de 4 381 500 actions ordinaires au prix de 10,50 \$ l'action et d'une option de souscription de 381 000 actions ordinaires à titre de rémunération auprès des preneurs fermes.

Fait à Montréal, le 7 avril 2000.

Le directeur général et chef de l'exploitation

(s) Jacques Labelle
Jacques Labelle

JDE/jp